

Cependant on affirma que j'étais à cheval sur Champ-de-Mars, et la garde nationale cria : *Mort à Cabet !*

Le 17 avril au matin, pendant que j'étais forcé de me dérober à des menaces de mort, M. Lamartine envoya chez moi la lettre suivante :

" Mon cher Cabet, j'ai vu avec affliction dans les journaux de ce matin qu'on avait mêlé votre nom à des cris de réprobation contre des doctrines dont vous désavouez la responsabilité. Vous savez que je ne partage pas vos idées sur la propriété, mais que ce dissentiment d'esprit n'a jamais atteint le cœur. Dans un moment où votre nom prononcé ainsi peut vous donner des inquiétudes ainsi qu'à votre famille, songez à moi et permettez-moi de vous offrir l'asile d'une maison amie.

" Tout à vous, LAMARTINE.

Ce n'est pas là la lettre qu'on écrirait à un conspirateur avec lequel on n'aurait feint de conspirer que pour le trahir !

Mme Lamartine envoya même une amie dans sa voiture pour presser ma femme de venir prendre un appartement chez elle ; mais Mme Cabet répondit qu'elle ne recevait pas l'asile d'un dictateur qui laissait pousser des cris de mort contre son mari sans dire un mot pour faire respecter les lois et la liberté !

Voilà pour le 16 avril, où je n'étais certainement pas conspirateur aux yeux de Lamartine. Voyons le 15 mai :

Au 15 mai, comme au 16 avril, j'ai été complètement étranger, et Lamartine ne peut l'ignorer.

Cependant Etienne Arago me fait fouiller par la garde nationale, qui, après avoir chargé ses armes dans la cour des Postes, envahit mon domicile pour m'arrêter : les cris de mort recommencent, et je suis forcé, quoique innocent, de fuir pour me soustraire à la violence.

Quinze jours après, voulant rentrer, j'écris à Lamartine pour lui demander une entrevue, afin de savoir si l'on veut, oui ou non, me poursuivre.

Le lendemain seulement je reçois la lettre suivante :

" Mon cher ancien collègue, je ne vous crois point conspirateur, et je vous recevrai avec empressement ce soir, chez moi, rue de l'Université, 82, à neuf heures et demie, à moins d'affaires urgentes du gouvernement. Croyez-moi, servez de votre influence la république, instruisez de toutes les vraies améliorations de l'esprit humain.

" (30 mai) LAMARTINE.

A l'heure indiquée, je me rends chez Lamartine ; mais il vient de sortir sans laisser un mot pour moi, et je lui en écris deux pour lui exprimer mon étonnement

d'une pareille conduite d'un gouvernant envers un ancien ami persécuté.

C'est dans cette situation que le 12 juin Lamartine me signale comme conspirateur, quand quelques jours auparavant il m'écrivait : *Je ne vous crois pas conspirateur !*...

Non, monsieur Lamartine, je n'ai pas conspiré un seul jour depuis le 24 février ; j'ai été profondément affligé et inquiet de voir le *National* maître du pouvoir, et je puis regretter aujourd'hui de ne l'avoir pas attaqué ; mais je l'aurais fait publiquement, régulièrement, par la voie de l'opinion publique, et non par une conspiration contre lui.

J'ai eu tort de conserver si longtemps quelque reste de confiance en vous : mais je n'ai pas conspiré.

Et quant à la confiance, qui pouvait croire que vous conduiriez si mal la barque de la république ?

Puissiez-vous encore lui éviter le naufrage !

Annonces nouvelles de ce Jour.

Avis aux Incendia. — Premiums, Maison à vendre. — Aug. Amiot.

⚡ Nous prévenons tous nos abonnés retardataires de nous faire parvenir le montant qu'ils nous doivent pour abonnement à notre journal. Les conditions sont que l'abonnement est payable par semestre et d'avance. Comptant sur l'exactitude des abonnés, nous avons fixé le prix d'abonnement au modique taux de 12s. 6d. par année. Croyant avoir rempli toutes nos obligations, nous avons le droit d'exiger que nos abonnés s'acquittent de celles qu'ils ont contractées envers nous. Nous informons pour la dernière fois, ceux qui sont en retard que nous prendrons les mesures nécessaires pour les faire payer, s'ils ne se conforment au plutôt à notre juste demande.

Nous donnerons reçu dans notre journal comme par le passé.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 4 AOUT 1848.

Comté de Montmorency. — Nous étions mal informé lorsque nous avons dit que les gens de ce comté n'avaient pris aucune part à la scène que nous avons rapportée dans notre dernier numéro ; au contraire, les plus tapageurs, les plus forcenés appartenant à ce comté. D'après des données que nous croyons être exactes, plusieurs messieurs de la ville, amis ou adversaires de M. Cauchon, étaient présents comme simples spectateurs, à ce rassemblement auquel ils n'ont pris aucune part quelconque, si ce n'est pour essayer de calmer les

esprits et de rétablir la paix. Ainsi, nous devons déclarer en justice que ce n'est pas à ces personnes, parmi lesquelles se trouvaient, MM. Légaré, Belleau, avocat, N. Aubin, Simard, etc., que nous faisons allusion dans notre dernier numéro.

M. Rhéaume nous a affirmé n'avoir jamais parlé de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*, et s'offre de le prouver au besoin. Nous regrettons de nous être fait involontairement, l'écho de la calomnie contre M. Rhéaume ; nous reconnaissons donc avoir été dans l'erreur relativement à tout ce que nous avons dit au sujet de ce monsieur.

Nous accusons réception de l'*Album Littéraire* pour le mois de juillet, et des 8e et 9e livraisons *Repertoire National*.

La session de la Cour du Banc de la Reine du district pour la connaissance des affaires criminelles, a commencé, le 1er du courant. DUNBAR ROSS, éc., conduit les poursuites au nom de la Couronne.

Le Télégraphe opère maintenant entre Québec et la Pointe aux Pères (Rimouski) : Voici le taux demandé pour les communications envoyées par cette voie.

	s. d.
De Québec à la Rivière du Loup, 15 mots, 1 10j	
Pour chaque 10 mots en sus	0 7j
De Québec à la Pointe aux Pères, 15 do 2 6	
Pour chaque 15 mots en sus	1 0

Le même taux pour les communications entre la Pointe aux Pères et la Rivière du Loup. (Quebec Mercury.)

L'Honorable Juge JONES, du Haut-Canada, est mort le 23 de juillet.

Au moment où nous mettons sous presse nous n'avons pas reçu de nouvelle de l'arrivée à New-York du *Steamer* anglais du 22 juillet.

Traitement efficace du Cholera en Circassie. — A l'assemblée de la Société Médico-Botanique tenue jeudi dernier, M. Guthrie donna lecture de lettres reçues par le prince Woronzon, commandant en chef de l'armée russe en Circassie, et du Dr. Andreosky son médecin, donnant des détails sur un nouveau et efficace moyen de traitement contre le cholera asiatique. Il paraît que l'attention du prince a été d'abord attirée sur ce sujet par la remarque qu'il fit qu'un certain régiment de Cosaques n'avait que légèrement souffert du cholera comparativement aux autres troupes. Sur information demandée au colonel, il apprit que la guérison des Cosaques était attribuée à l'usage d'un élixir appelé *Elixir de Woronege*, préparation d'un genre qui sent tant soit peu le charlatanisme et dont le principal ingrédient est l'huile de Pétrole (*naphtha*).

Le Dr. Andreosky trouvant que la quantité de cet élixir possédée par le colonel était bien faible, se détermina à essayer